

Notice explicative

➤ Code déchets :

Type de déchet	Origine	Nomenclature européenne	
Matières de vidange MV	Boues de fosses septiques	20 03 04	
Déchets gras G	Mélange de graisse et d'huile (restaurant, traiteur, commerce...)	19 08 09	
	Mélange de graisse et d'huile issu du pré-traitement de stations d'épuration des eaux usées urbaines	19 08 10	
	Déchets gras issus de l'industrie de transformation de la viande, des poissons et des autres aliments d'origine animale A l'exception des établissements présentant un risque lié au prion	02 02 01 02 02 04	
	Déchets gras issus de l'industrie de transformation des légumes, des céréales, des huiles alimentaires, du cacao, de la production de conserves...	02 03 01 02 03 05	
	Déchets gras issus de l'industrie de transformation des produits laitiers	02 05 02	
	Déchets gras issus de l'industrie de boulangerie, pâtisserie, confiserie	02 06 03	
	Déchets gras issus de l'industrie des cosmétiques (sous réserve d'acceptation)	07 06 12	
	Huiles et matières grasses alimentaires	20 01 25	
Huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25	20 01 26		
Déchets sableux S	Déchets issus des réseaux d'assainissement public	20 03 06	
	Déchets issus du balayage des voiries publiques	20 03 03	
	Sables issus du pré-traitement de station d'épuration des eaux usées urbaines	19 08 02	
	Mélange de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eaux/hydrocarbures	13 05 08	
	Autres déchets sableux		19 08 02
			20 01 99
		20 02 03	

➤ Types de traitements :

- biologique (boues activées, STEP, ...)
- physico-chimique (lavage de sable, coagulation-floculation, séparation mécanique, ...)
- compostage
- lagunage
- méthanisation
- épandage
- incinération
- CSD classe 1, 2 ou 3
- aire de paillage
- centre de transit (CT) ou centre de transit et de regroupement (CTR)
- ...

➤ Capacités autorisées d'accueil : les unités, très variables d'un site à l'autre (m³/j , m³/an , t/an , ...), sont à préciser.

➤ Zone d'acceptation géographique des déchets : il s'agit de répondre par oui ou non, selon qu'il existe un périmètre d'acceptation limité (liste des communes) ou au contraire que les déchets sont acceptés quelque soit leur provenance géographique.

➤ Type de dépotage : il s'agit de la manière dont les entreprises peuvent déverser les déchets sur le site de traitement : gravitaire, refoulement, ...